

Quelles sont les mentions obligatoires à inscrire sur son étiquette de pot de miel ?

Sont obligatoires les mentions :

- Nom et adresse du récoltant
- Désignation de produit
- Poids net
- Date de durabilité minimale DDM sous un format lisible jour-mois-année
- Numéro de lot, la DDM peut faire office de numéro de lot
- Lieu d'origine
- Les consignes de tri ou tri-man

Languette
d'inviolabilité
*Non
obligatoire*

Pour en savoir plus, nous
vous avons mis la note de
la DGCCRF -> [lien](#)

Désignation du produit

Votre logo/visuel

Nom ou raison sociale
et adresse

Poids net

Origine

N° de lot ou DDM si
(Date de Durabilité
Minimale)



Les consignes de tri, la taille doit être comprise entre 10 et 6mm :



Cette nouvelle
réglementation est
obligatoire à partir du
09/03/2023.

Pour en savoir plus sur le
graphisme -> [lien](#)